



Déclaration de la CGT Educ'action au CTM 13 mai 2014

Nous allons commencer notre déclaration par une demande. Elle concerne l'affectation des collègues qui ont réussi le concours réservé et dont nous avons déjà évoqué la situation.

Un certain nombre de personnels de l'académie de Lille ont manifesté devant leur rectorat et sont aujourd'hui à Paris.

Dans le cadre du dialogue social, nous vous demandons de recevoir une délégation dès maintenant.

Dans un cadre plus général, la CGT Educ'action appelle à la grève le jeudi 15 mai 2014, sur la situation salariale des agents de la fonction publique, en particulier pour dénoncer le gel du point d'indice, mais aussi contre le pacte de responsabilité et la politique menée par le gouvernement.

Explication des votes sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)

La CGT Educ'action s'était félicitée de la mise en place d'un groupe de travail qui avait pour objectif de faire des propositions pour professionnaliser les fonctions d'aide au handicap à la fin de l'année 2012.

C'est la raison pour laquelle nous déplorons que ces travaux aient abouti à donner à nos collègues, comme seule perspective de carrière, la possibilité d'accéder à un contrat à durée indéterminée.

Même si cette évolution représente un progrès pour les personnels, ce n'est pas une réponse satisfaisante à la professionnalisation des assistants de vie scolaire, car elle les maintient dans une situation de précarité à long terme.

Nous considérons que ces missions pérennes sont indispensables au bon fonctionnement de l'école. Elles devraient donc permettre aux personnels qui les exercent d'accéder à un statut de la fonction publique.

La rémunération qui leur sera proposée, de l'ordre de 700 euros par mois, pour des personnels qui sont le plus souvent à temps partiel, ne leur permettra pas de mener une vie décente.

Les questions de la qualification et de la valorisation de leur expérience restent en suspens, la CGT est opposée à une qualification de niveau 5, elle propose en cohérence avec les réflexions de la CPC de l'action sociale un diplôme de niveau 4.

Les années d'ancienneté des AVS qui sont actuellement sur les contrats de droit privé ne seront pas prises en compte pour l'obtention d'un CDI.

Cette situation injuste est pour nous inacceptable et nous demandons que ces années soient prises en compte dans le décompte des 6 années exigibles pour obtenir un CDI.

Nous considérons que les discussions sur ce dossier avec les organisations syndicales ne sont pas abouties, elles doivent se poursuivre.

Nous attendons de la part du ministre de nouvelles propositions permettant des améliorations plus conséquentes, susceptibles de sortir ces personnels de la précarité.

La « professionnalisation » annoncée, n'est pas au rendez-vous, nous demandons au ministre de mettre en place un plan de formation qui puisse permettre à tous les personnels qui exercent ces missions de voir leur situation s'améliorer par l'obtention d'un CDI et qu'il ne soit plus fait appel à des CUI pour couvrir les besoins.

Le texte sous sa forme actuelle est insuffisant d'autant que nous ne connaissons pas le volume réel d'emplois prévus en CDD et en CDI pour répondre aux besoins croissants d'AESH.

Pour toutes ces raisons, La CGT Educ'action votera contre ce projet de texte.